

INFORMATIONS AUX STRUCTURES FORCE OUVRIÈRE

Parce que les salariés sont aussi des consommateurs, pour la plupart d'entre eux locataires, assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux c'est prendre en compte l'ensemble de leurs aspirations et les informer de leurs droits dans tous les domaines notamment du logement Hlm.

Du 15 novembre au 15 décembre 2022, se dérouleront les élections des représentants des locataires aux Conseils d'Administration des organismes Hlm, qui constituent un enjeu d'importance pour l'Afoc qui se voit régulièrement contester sa légitimité à représenter les locataires du parc Hlm, du fait de sa filiation FORCE OUVRIERE.

Loin de s'en défendre, l'AFOC revendique cette dernière qui est la marque de son identité et entend bien mettre tout en œuvre pour que ce scrutin conforte l'audience et le rayonnement de notre Organisation auprès des locataires salariés.

Votre contribution à la réussite de ce scrutin nous permettra de démultiplier notre action et aidera l'AFOC à jouer tout son rôle au profit du développement et de la syndicalisation de FO.

Au niveau national, l'Afoc siège notamment à la Commission Nationale de Concertation (CNC), au Conseil National de la Consommation, au Conseil National de l'Habitat (CNH).

Elu par les locataires, le candidat AFOC les représente et défend leurs intérêts au sein des Conseils d'Administration (CA) des HLM (OPH, ESH et SEM) et siège notamment à la Commission d'Attribution des Logements (CALEOL) et d'appel d'offres (CAO) de ces organismes.

L'Afoc représente également les intérêts des locataires au sein des Commissions départementales de conciliation (CDC), des Conseils de concertation locative (CCL) auprès des bailleurs sociaux, des Commissions de Coordination des Actions Préventives des Expulsions (CCAPEX). Les permanences AFOC conseillent et accompagnent les adhérents et les candidats adhérents et les accueillent dans les locaux situés dans les chefs-lieux des départements dont la liste se trouve sur le site de l'AFOC



L'AFOC vous accompagne dans vos combats quotidiens pour la défense de vos intérêts en tant que consommateur ou de locataire

La défense des consommateurs

L'Afoc Départementale vous accompagne dans les combats quotidiens pour votre défense en tant que consommateur notamment si vous rencontrez :

- ◆ un problème après achat d'un produit sur internet sans être livré ;
- ◆ un problème de voyage annulé ;
- ◆ un problème de changement de banque ou de regroupement de crédits ;
- ◆ un problème de remise chèque perdue ;
- ◆ un problème après une vente par démarchage à domicile, une vente à distance ou par internet ;
- ◆ une difficulté avec un fournisseur ou le distributeur d'énergie ;
- ◆ un problème avec un garagiste ;
- ◆ un problème avec un fournisseur d'accès par internet (facture, forfait, délai de connexion ou de réparation, etc.) ...

La défense des locataires

L'une des préoccupations majeures de l'Afoc est la défense du logement en général et en particulier du logement social et donc de ses adhérents locataires du parc des organismes Hlm.

En effet, le logement social n'est pas un bien comme un autre, c'est un bien de première nécessité comme l'eau, l'énergie et la nourriture ou les denrées alimentaires.

Le logement social est aussi le résultat d'une conquête qui a accompagné les luttes sociales des travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la vigilance, reste de mise pour que le respect de la spécificité du modèle généraliste du logement social soit réaffirmé.

Le modèle économique du logement social a fait ses preuves depuis des décennies, et s'est édifié sur la redistribution et la solidarité, deux principes qui inspirent notre modèle social et dont fait partie notamment l'aide au logement (Apl).

N'oublions pas que le droit au logement est reconnu comme un droit républicain fondamental et universel que nous nous devons de préserver.

Au quotidien, l'Afoc est aux côtés de ses adhérents qui rencontrent des difficultés telles que :

- ⇒ la restitution du dépôt de garantie ;
- ⇒ la régularisation des charges locatives ;
- ⇒ la résiliation du bail ;
- ⇒ l'état des lieux de sortie ;
- ⇒ le délai de préavis réduit ;
- ⇒ le cautionnement ;
- ⇒ l'assurance habitation ;
- ⇒ l'augmentation du loyer...

Ne perdez pas de temps ,
il est plus facile de prévenir que de guérir !



L'AFOC se mobilise au quotidien notamment pour :

- ◇ L'arrêt du désengagement financier de l'Etat et de démolition de logements ;
- ◇ Le lancement de programmes massifs de construction de logements, de travaux de rénovation ;
- ◇ Le rétablissement du niveau des APL et la suppression des surloyers de solidarité (SLS) et du paiement de toutes les aides directement aux locataires ;
- ◇ Le plein et entier rétablissement du principe de maintien dans les lieux ;
- ◇ La fin de toute modulation des loyers en fonction des revenus et le maintien des loyers réglementés ;
- ◇ L'obligation de garantir une qualité de service et un suivi efficace de la maintenance des immeubles et de leurs équipements, l'exécution des travaux liés au vieillissement des bâtiments et des installations en cours de bail ;
- ◇ La transparence dans l'établissement des charges locatives et à la fourniture de tous les documents nécessaires ;
- ◇ Le maintien du loyer réglementé sans possibilité d'y déroger ;
- ◇ Une totale transparence sur le montant des travaux à réaliser et un droit de regard sur le choix des prestataires retenus par le bailleur pour les travaux ;
- ◇ La mobilité dans le parc HLM soumise au consentement des locataires et assortie de la garantie du maintien du prix au m2 dans le cas d'une mutation ;
- ◇ Le maintien des obligations en matière d'accessibilité, d'aménagement des logements et d'infrastructures pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- ◇ Le maintien de la présence des gardiens dans nos résidences et l'amélioration des équipements techniques.

Faites connaître l'AFOC



AFOC

Retrouvez les coordonnées et les permanences
de l'AFOC de votre département
sur www.afoc.net